

LES MARQUAGES TEMPORAIRES

Sécuriser les travailleurs, les usagers et les riverains – Guider les usagers dans des zones de travaux complexes.

*« Les routes ouvertes à la circulation publique sont parfois affectées par des obstacles ou des dangers dont l'existence est temporaire. Ces événements conduisent généralement à une intervention donnant lieu à la mise en place d'une signalisation temporaire. »**

Les chantiers routiers quelle que soit leur ampleur doivent faire l'objet d'une signalisation temporaire.

Les principes généraux du marquage permanent s'appliquent au marquage temporaire. Les largeurs des diverses catégories de marques utilisées en marquage temporaire sont les mêmes que celles du marquage permanent.

Les marques temporaires doivent pouvoir être effacées ou masquées en fin de chantier sans traces résiduelles susceptibles de fournir une information erronée à l'utilisateur.

Le marquage réalisé à titre temporaire est de couleur jaune rétro réfléchissant, cette couleur rappelle à l'utilisateur qu'il se trouve dans des conditions de circulation perturbée.

Les produits de marquages doivent être certifiés NF Equipement.



**Instructions Interministérielles sur la signalisation routière 8ème partie (Article 119).*



La SAR propose une large gamme de produits routiers ou urbains de couleur jaune spécialement adaptés à la problématique du marquage temporaire :

PEINTURES À L'EAU :

Pour les hommes et l'environnement

■ ■ ■ **ALANDA** : Visible de Nuit par Temps de Pluie (VNTP)

- **MARQUAGE URBAIN**
- **MARQUAGE TEMPORAIRE LONGUE DURÉE (T2)**
- **RÉTRORÉFLEXION EXCEPTIONNELLE (R5)**

■ ■ ■ **SERENA** : Temps de sèche rapide (9mn)

- **MARQUAGE ROUTIER ET URBAIN**
- **MARQUAGE TEMPORAIRE LONGUE DURÉE (T2)**
- **RÉTRORÉFLEXION EXCEPTIONNELLE (R5)**

PEINTURES SOLVANTÉES NON NOCIVE :

Pour la facilité d'emploi

■ ■ ■ **GALIE** : Application étendu dans l'année

- **MARQUAGE TEMPORAIRE LONGUE DURÉE (T2 = 2 CYCLES CLIMATIQUES)**
- **RÉTRORÉFLEXION EXCEPTIONNELLE (R5)**
- **FORTE VISIBILITÉ DE JOUR (Q3)**

ENDUIT À FROID : Pour leur durabilité

■ ■ **PULVÉRISÉS** : Pour leur résistance et leur facilité d'emploi

■ ■ ■ **QUIÉTIS** : Facilité d'emploi

- **MARQUAGE ROUTIER ET URBAIN**
- **POUR LES CHANTIERS DE LONGUE DURÉE (P5)**
- **RÉTRORÉFLEXION EXCEPTIONNELLE (R4)**
- **SÈCHE PAR CATALYSE SANS ÉMISSION DE SOLVANTS, BON POUR LES APPLICATEURS**

BANDES ET SIGNES PRÉFABRIQUÉS :

Pour une pose facile et rapide

■ ■ ■ **3M STAMARK A711SD** : Antiglissance exceptionnelle (S4)

- **MARQUAGE DE LONGUE DURÉE (T2)**
- **RÉTRORÉFLEXION EXCEPTIONNELLE (R4)**
- **BONNE VISIBILITÉ DE JOUR (Q2)**
- **SANS PRIMAIRE D'ACCROCHE**

■ ■ ■ **3M STAMARK A651** : Forte visibilité de jour (Q3)

- **MARQUAGE DE LONGUE DURÉE (T2)**
- **RÉTRORÉFLEXION EXCEPTIONNELLE (R4)**
- **ANTIGLISSANCE (S2)**
- **SANS PRIMAIRE D'ACCROCHE**
- **S'EFFACE OU S'ENLÈVE SANS TRACE RÉSIDUELLE**

■ ■ ■ **3M STAMARK A721** : Rétroréflexion exceptionnelle (R5) et Visible de Nuit par Temps de Pluie (VNTP)

- **MARQUAGE DE LONGUE DURÉE (T2)**
- **FORTE VISIBILITÉ DE JOUR (Q3)**
- **ANTIGLISSANCE (S2)**
- **AVEC PRIMAIRE D'ACCROCHE**
- **S'EFFACE OU S'ENLÈVE SANS TRACE RÉSIDUELLE**

SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT :

- Nos peintures à l'eau, nos Enduits à froid à l'eau sont certifiés NF Environnement.
- Un Bilan environnemental est disponible pour tous nos produits (ACV).
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) sur www.sar.fr



les services

- **SIGNATURE GROUP, l'union des expertises au service des infrastructures.**



Formés en permanence sur les techniques d'application des produits SAR et les évolutions réglementaires, et équipés de machines de marquage EUROLINERS, les applicateurs des équipes Signature réalisent tous vos travaux de marquage de façon experte et professionnelle.

Crédit photos : Signature, X
J.-F. Chapuis / A. Heise
FESHMT01-V1 - 10/12